



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

**Extrait de procès-verbal  
de la séance du Conseil communal du  
23 mars 2022**

**Préavis municipal No 9/22 : Demande de crédit de CHF 180'000.- TTC  
pour la révision du Plan Général d'Affectation  
(PGA) sur l'ensemble du territoire pranginois »**

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité

1. d'accorder un crédit de CHF 180'000.- TTC pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) sur l'ensemble du territoire pranginois
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du règlement du conseil communal
3. d'amortir ce montant sur une période de 5 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement

Prangins, le 28 mars 2022

Extrait conforme, le certifie

Giovanna Bachmann

Présidente



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 28 mars au 6 avril 2022

*« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »*